

du 10 juillet 2023

Délibération n° A23-2-7

Objet : Politique de gestion des biens

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021 – 2025,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

DECIDE

Article 1

La délibération A14-4-5 du 16 décembre 2014 est abrogée.

Article 2

Valide la politique de gestion des biens de l'établissement.

Article 3

Autorise le Directeur Général à prendre par délégation des décisions d'admission en non-valeur et de remises gracieuses dans la limite de 10 000 € (dix mille euros) ;

Demande au Directeur Général et à l'Agent Comptable un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation.

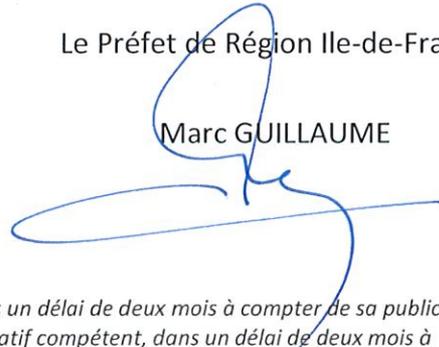
Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région Ile-de-France

Marc GUILLAUME



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **12 JUL. 2023**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration
De l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France

A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL

Objet : Délibérations numéros A23-2-1 à A23-2-9 du Conseil d'administration du 10 juillet 2023.

PJ : 9 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'Administration du 10 juillet 2023.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris

Marc GUILLAUME